**Jardinier(ière)**

Date de publication :18/12/2024

**Familles de métiers**

Espaces verts

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels

**Autres intitulés**

* Ouvrier(ière) des espaces verts
* Agent(e) d'entretien des parcs et jardins

**Définition du métier**

Derrière chaque allée ombragée d'arbre où se promènent les visiteurs, chaque parterre fleuri et chaque jardin se cache le travail du/de la jardinier(ière), professionnel (le) spécialisé(e) dans l'entretien et la mise en valeur des espaces verts.

Son rôle comprend le maintien de paysages attrayants et fonctionnels, le choix d'une variété de plantes pour embellir l'environnement et créer une atmosphère accueillante pour les visiteurs du site. Il/Elle est également responsable de la gestion des pelouses, des arbres, des fleurs et des installations.

Dans les espaces de divertissement, il/elle peut également être impliqué(e) dans l'organisation d'événements spéciaux, en adaptant les décors floraux aux thèmes et en assurant une présentation optimale des jardins et espaces extérieurs.

**Particularités**

Métier en contact avec le public

**Code ROME**

Aménagement et entretien des espaces verts

**Vidéo**

Https://www.youtube.com/shorts/pofMqx14yGw

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Avoir le sens du détail
* Etre sensible à l'écologie et au respect de la nature
* Faire preuve d'autonomie

**Compétences techniques**

* Tailler les arbres
* Réaliser des opérations de sciage, tronçonnage
* Aménager, entretenir un espace vert
* Entretenir le jardin, et bêcher le sol
* Préparer les sols, les plantations (épandage, semis, etc.)
* Poser un équipement d'irrigation et d'arrosage
* Utiliser des produits phyto-sanitaires
* Sécuriser le périmètre d'intervention
* Pratiquer des gestes et postures de manutention en toute sécurité
* Renseigner des documents de contrôle, d'intervention

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans le jardinage et/ou l'entretien d'espaces verts est recommandée.

**Formation obligatoire**

* Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être exigé(s).

**Formation appréciée**

* Titre Professionnel (TP) Ouvrier du paysage
* Brevet Professionnel (BP) aménagement paysagers
* Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agricole jardinier paysagiste
* Brevet Professionnel Agricole (BPA) travaux des aménagements paysagers
* Bac Professionnel aménagements paysagers

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences